



2019 SAC Membership Fees

Junior includes members under the age of 21 or a full time student under the age of 25 as of January 1st of the membership year. This membership category has voting privileges.

Youth Member - A Youth Member is a regular member or Air Cadet member who is under 19 years of age as of January 1st of the membership year. Youth Members are non-voting Members.

SAC Life members need to be registered to the SAC office every year.



Frais de cotisation 2019 de l'ACVV

La catégorie de membre « Étudiant » (Junior) comprend tous les membres qui ont moins de 21 ans, ou les étudiants à temps plein qui sont âgés de moins de 25 ans au premier janvier de l'année de l'inscription. Cette catégorie de membre a droit de vote aux assemblées.

La catégorie de membre « Jeune » (Youth) s'applique à tous les membres qui ont moins de 19 ans au premier janvier de l'année de l'inscription. La cotisation du membre ACVV « Jeune » est gratuite. Cette catégorie de membre n'a pas droit de vote aux assemblées.

Les membres à vie de l'ACVV-SAC doivent être inscrits annuellement au bureau de l'ACVV.

Fee Category	Full Season Saison complète	Half Season Mi-saison (1)	Catégorie de membre
Club Affiliated	80 \$	40 \$	Affilié à un club
Spousal	40 \$	20 \$	Conjoint
Junior	40 \$	20 \$	Étudiant
Associate (Non Flying)	40 \$	20 \$	Associé
Youth (or Air Cadet)	0 \$	0 \$	Jeune (ou Cadet de l'air)

Notes: 1 - **Half year rates** are applicable after August 1st, but **for new members only**.

2 - All club members must be SAC members to be covered by the SAC insurance program. This also includes student pilots even if they are not solo.

Consult the Bylaws in the membership section for more details.

Notes : 1 - **Le tarif mi-saison** est applicable après le 1er août **pour les nouveaux membres seulement**.

2 - Tous les membres des clubs doivent être membre de l'ACVV-SAC afin d'être couvert par les assurances de l'ACVV-SAC. Ceci inclus aussi les élèves-pilotes qui ne sont pas solo.

Consultez les statuts de l'ACVV-SAC pour toute information supplémentaire sur les catégories de membres.